

Chaque « **Projet pastoral missionnaire** » est un sous-projet du projet diocésain « **Paroisses Missionnaires** » et s'inscrit dans les mêmes processus et calendrier.

<p>Problématique</p>	<p>Pour répondre aux attentes du Synode diocésain de 2018 et de la démarche sur la synodalité, le diocèse de Bordeaux examine sa mission et son organisation. Il envisage les transformations qui seront nécessaires.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Sur la base du secteur pastoral actuel, constitution d'une paroisse nouvelle dotée d'un projet pastoral missionnaire pour une Église missionnaire et synodale.</p> <p><u>Cas particuliers*</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Demande de redécoupage territorial (fusion ou redécoupage de secteurs) • Demandes spécifiques de modifications
<p>Buts recherchés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élan missionnaire de l'Église paroissiale • Efficacité/efficacité de l'organisation territoriale : le secteur pastoral devient une paroisse
<p>Périmètre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Identité de la paroisse <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nom de la paroisse ▪ Territoire de la paroisse ▪ Projet pastoral missionnaire de la paroisse • Organisation de la paroisse <ul style="list-style-type: none"> ▪ Équipe d'Animation Pastorale (EAP) ▪ Conseil des Affaires Économiques Paroissial (CAEP) ▪ Économe paroissial ▪ Conseil pastoral ou assemblée paroissiale • Points d'attention cités dans la lettre pastorale <ul style="list-style-type: none"> ▪ Catéchèse et confirmation des adultes ▪ Semaines missionnaires ▪ Écoles de prière ▪ Fraternités chrétiennes de quartier/village ▪ Visitations et entraide entre paroisses du Doyenné ▪ Diaconie paroissiale ou de doyenné ▪ Écologie intégrale ▪ Pèlerinages à la Cathédrale

Paroisse nouvelle Projet pastoral missionnaire

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prière pour les vocations, valorisation des ministères ordonnés, développement d'une culture vocationnelle
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • Phase 0 : document processus général • Phase 1 : lettre pastorale • Phase 2 : mise en route des projets paroissiaux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Premiers éléments du projet pastoral ▪ Réflexion engagée sur nom et territoire • Phase 3 : Lancement du projet pastoral acté en assemblée diocésaine des EAP • Phase 4 : projet paroissial présenté et amendé selon besoin • Phase 5 : paroisse nouvelle promulguée • Phase 6 : paroisse nouvelle créée administrativement
Critères d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une EAP est créée si elle n'existe pas. Les EAP sont régies par la Charte diocésaine des EAP ▪ L'EAP ou toute autre assemblée paroissiale est investie concrètement dans le projet et choisit un référent en son sein (Référent-Paroisse**) <p>Suivi réalisé par le curé et le doyen</p>
Dates clefs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 25 mars 2023 : assemblée des EAP ▪ 30 novembre 2023 : promulgation des paroisses nouvelles (St-André) ▪ 1^{er} janvier 2024 : mise en œuvre des paroisses nouvelles
Documents de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre pastorale du 4 septembre 2022 • Actes synodaux 2016-2018 • Synthèse diocésaine du Synode sur la synodalité 2022-2025
Situations spécifiques	<p>Situations spécifiques de la paroisse*</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas d'EAP • Pas de lieu de synodalité • Pas de conseil économique • Difficultés pour rédiger le projet pastoral

Paroisse nouvelle Projet pastoral missionnaire

	Phase	Objectif	Objectif Début	Objectif Fin
Phases et jalons	2	Réception de la Lettre Pastorale, appropriation par le secteur	Septembre 2022	Février 2023
	3	Assemblée diocésaine des EAP : lancement du projet pastoral et remise de la Charte des EAP	25 mars 2023	25 mars 2023
	4	Rédaction du projet pastoral, nom et territoire de la paroisse nouvelle	Avril 2023	Novembre 2023
	5	Promulgation de la paroisse nouvelle	30 novembre 2023	30 novembre 2023
	6	Mise en œuvre de la paroisse nouvelle	1 ^{er} janvier 2024	
	Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Curé et Référent-Paroissial • EAP ou assemblée paroissiale chargée du projet • Doyen et Référent-Doyenné*** 		

* Les situations spécifiques ou cas particuliers de paroisses ou de doyennés sont traitées en coordination directe entre les équipes des paroisses ou doyennés concernées et les vicaires généraux.

**Le Référent-Paroisse a pour mission d'animer, conjointement avec le curé, la réalisation du projet de la paroisse.

***L'un des Référents-Paroisse du Doyenné est choisi comme Référent-Doyenné. Il a pour mission, conjointement avec le doyen, d'harmoniser entre eux les projets paroissiaux du doyenné et de faciliter les coopérations.